

# Inscription administrative

## année universitaire 2020/2021

Avant l'inscription administrative, vous devez IMPÉRATIVEMENT vous acquitter de la C.V.E.C. (CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS) d'un montant de 92 euros en vous connectant sur le site du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après avoir réglé le montant demandé, vous devez **télécharger l'attestation d'acquittement** sur laquelle figurera le **code permettant de procéder à votre inscription administrative à l'Université.**

### 1<sup>ère</sup> inscription à l'Université de Strasbourg :

- 1 Déposer votre candidature via e-candidat (un mail vous informant de l'ouverture du site vous sera envoyé via l'adresse communiquée par le CNG dès la parution des résultats des ECN).

Sont à déposer uniquement les documents suivants :

- Photo d'identité : **UNIQUEMENT** au format **JPEG**
- Carte d'identité valide (**recto-verso sur un seul document**) ou passeport : format pdf, png ou jpeg

- 2 Après contrôle et validation par le service de la scolarité, vous recevrez un mail contenant un code vous permettant de régler les frais d'inscription en ligne par Carte Bancaire (possibilité de payer en 3 fois sans frais jusqu'au 31/12/2020).

### Réinscription à l'Université de Strasbourg :

Après ouverture de l'accès aux inscriptions par le service de la scolarité, vous recevrez un mail sur votre adresse unistra (**à consulter impérativement via Partage**) vous permettant de procéder à votre inscription et de régler les frais en ligne par Carte Bancaire (possibilité de payer en 3 fois sans frais jusqu'au 31/12/2020).

**A NOTER :** - Si vous n'avez pas procédé au règlement des frais d'inscription en ligne, vous devrez le faire par chèque (indiquez votre numéro étudiant, nom et prénom au verso). Attention, ce mode de paiement ne permet pas le règlement en 3 fois.

- Une autorisation sera exigée pour toute inscription en DESC et DESCQ (document à télécharger en cliquant [ici](#)).